## **CERCLE NAUTIQUE DE SOISY SUR SEINE**

#### **BULLETIN D'INSCRIPTION – SAISON 2023-2024**

	☐ 1 ère inscription	☐ renouvellement				
NOM:	Prénom :					
Date de Naissance :	Nationalit	é :				
Adresse :			Photo			
Code Postal :	Ville :					
Tél. mobile	Courriel :					
CERTIFI	CAT MEDICAL ou ATTEST	ATION (cocher les cases concer	nées)			
☐ je prends une licence pour la pratique de l'aviron ou du sport participer à des compétitions or ☐ je renouvelle mon adhésion ☐ je renouvelle mon adhésion	t. La mention « aviron EN C u à des randonnées. et mon certificat médical a	COMPETITION » sur le certificat a plus de 3 ans : je fournis un no	: médical est requise pour			
·		ort (voir document au verso) e	t j'ai répondu NON à toutes			
les questions						
□ <b>j'ai répondu OUI à a</b> médical.	<b>ı moins une</b> question du C	Questionnaire de santé, je fourr	nis <b>un nouveau certificat</b>			
RENSEIG	SNEMENTS COMPLEMENT	TAIRES (cocher les cases concer	nées)			
☐ je choisis <b>l'ASSURANCE com</b>	•		a F.F.A), au tarif de 11,32€			
□ pour les majeurs je sais nage						
☐ pour les mineurs, <b>je fournis</b> sait nager et s'immerger.	un certificat de natation d	<b>le 25 m</b> ou j'atteste sur l'honne	ur que mon fils ou ma fille			
•	ica las raspansablas du CN	Cà prondre toutes les mesures	módicales d'urgence			
<ul><li>☐ EN CAS D'ACCIDENT, j'autor</li><li>☐ DROIT A L'IMAGE : les adhér</li></ul>	•	·				
activités de l'association de pho		•				
☐ <b>BENEVOLAT</b> : je peux mettre						
,	·	·				
☐ STATUTS – REGLEMENT INTO connaissance des <u>statuts</u> et du <u>cnsoisy.fr</u> )						
J'atteste l'exactitude des informations fournies, j'accepte les statuts et le règlement intérieur et je demande mon adhésion.  A Soisy le : Signature :						
	Pour les mineurs s	signature du représentant légal				
DROITS D'INSC	CRIPTION	Paiement par : (cocher les cas	ses concernées)			
1ère inscription (tee-shirt):	€	_ ·	n de paiement préféré du trésorier			
Cotisation annuelle (inclut la licen	ce)€	☐ Virement bancaire				
Assurance complémentaire (facult	ative)€		000 0122 0464 0702 004			
Emplacement bateau personnel	€	BIC : PSSTFRPPPAR	000 0123 0464 0Z02 001			
Assurance bateau personnel (si be	soin)€	☐ Coupons sport				
TOTAI	<u></u> €					
MEMBRE BIEN	FAITEUR	☐ Chèque à l'ordre du CNS. N	ombre de chèques :			

☐ Espèce

DON

Le CNS est habilité à établir un rescrit fiscal pour les dons





#### Renouvellement de licence d'une fédération sportive

## Questionnaire de santé « QS - SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*				
Durant les 12 derniers mois				
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?				
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?				
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?				
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?				
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?				
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?				
A ce jour				
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc) survenu durant les 12 derniers mois ?				
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?				
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?				
*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.				

#### Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

si vous avez re	pondu (	)UI a une ou p	lusieurs ques	tions :
-----------------	---------	----------------	---------------	---------

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

# Tarifs 2023-2024

## **Inscription:**

Cotisation

Tarif adulte : 250 euros (+ 20 euros de T-shirt à la première inscription) Enfant /étudiant : 155 euros (+ 20 euros de T-shirt à la première inscription)

Emplacement bateau : 50 euros (+50€ si assurance)

## Assurance complémentaire

Aviron I.A. SPORT+ (voir notice FFSA/MAIF)

#### REGLEMENT INTERIEUR

- 1-Le Club est ouvert lorsque l'encadrement est présent et l'autorise, en général\*, le samedi et dimanche à partir de 8H30 pour les confirmés, et de 10H45 à 12H30, pour les débutants.
- \*le club peut exceptionnellement être fermé lors de déplacement en compétitions à l'extérieur. (Affichage au club)
- 2 Les sorties sont suspendues, en cas de : crue ; de conditions météorologiques défavorables (vent fort, bassin agité, orage, brouillard ou brume) observées ou annoncées ; la nuit et à moins d'une heure du coucher du soleil.
- 3 Lorsque le club est ouvert, le bateau assurant la sécurité sur l'eau doit être prêt à intervenir, équipé de ses apparaux : nourrice pleine, moteur installé avec son coupe-circuit, et équipé d'une paire de rames, 5 gilets de sauvetage, 1 écope reliée par un bout au bateau, 1 ancre, 1 chaîne de 5m et 1 corde de 20m fixée à l'étrave, 2 amarres de 5m au moins, 1 gaffe, 1 bouée couronne approuvée, 1 boite de secours.
- 4 Les pratiquants inexpérimentés et les mineurs ne doivent pas sortir en bateau sans responsable.
- **5** Les usagers doivent s'inscrire sur le carnet de sortie, avant de quitter le ponton en précisant bien leur nom, l'identification du bateau utilisé, l'heure et la durée prévue de la sortie.

  Après leur sortie, les rameurs inscriront l'heure de retour et les avaries éventuelles rencontrées.
- 1.00 1001 001010) 100 10110010 1110011 0110 111001 0 00 10100 0 101100 0 101100
- **6** Ne jamais laisser un bateau à quai sans surveillance.
- 7 Il appartient aux utilisateurs de ranger les bateaux et les pelles à l'emplacement attribué à ceux-ci, après nettoyage, sauf si quelqu'un d'autre en prend la responsabilité tout de suite.
- **8** Les bateaux seront traités avec soin, les usagers devront signaler tout de suite par écrit sur le carnet de sortie s'il y a eu un incident ou une avarie pour permettre l'intervention d'une personne compétente avant la sortie suivante.
- **9-** En cas d'avarie, son responsable devra en assumer la charge et faire en sorte que la réparation, selon ses compétences, soit effectué rapidement.
- 10 L'entretien de Club est l'affaire de tous, tout membre du Club peut être sollicité pour aider à l'entretien des bateaux et des locaux lors des journées « travaux ».
- 11 La bonne entente du Club doit passer par le respect des deux créneaux horaires en restant fair-play lors des divers appontements.
- 12 Tout nouvel inscrit devra fournir 1 certificat médical de non contre-indication à la « pratique de l'aviron » en compétition ou non. Pour tous adhérents, le certificat est valable 3 ans consécutifs. Les années intermédiaires, lors de son inscription, chaque adhérent fournira l'attestation « questionnaire de santé QS-SPORT », dûment complété après avoir rempli le cerfa n°15699\*01, qu'il gardera en sa possession. (Disponible sur le site cnsoisy.fr, rubrique « informations pratiques »)
- 13 Les rameurs reconnus autonomes par le bureau et désirant sortir librement disposeront d'une clé du club à condition de s'engager à respecter le présent règlement, le code de la navigation ainsi que le règlement de sécurité FFSA affichés et à prendre connaissance des risques et spécificités du bassin. (Tableau du plan d'eau). Il est rappelé que le rameur autonome est responsable du matériel qu'il utilise et de sa propre sécurité, il ne doit pas surestimer ses capacités.
- 14 Le parking des bateaux privés est strictement réservé aux membres actifs à jour de leur cotisation.
- **15-** L'utilisation des bateaux de compétition (*liste affichée dans local rames*) est réservée aux compétiteurs. Les bénévoles méritants (participations régulières et spontanées aux travaux d'entretien du club) ont accès également à ces bateaux dans la mesure où cela ne gêne pas l'entraînement. Les autres rameurs ne peuvent les emprunter que sur demande auprès du Président ou du Vice-président
- **16** Afin de connaître le niveau de chaque rameur, le club organise tous les ans, en juin, une journée dite « Brevets » reconnus par FFA. Il est fortement recommandé à tous les adhérents d'y participer.

01/09/2018